



**Secrétariat national
à la Culture et aux Médias**

LA CULTURE AU COEUR
DE NOTRE IDENTITE POLITIQUE

juin 2005

SOMMAIRE

I – LE CONTEXTE

**Quels sont alors les grands axes d'un nouvel élan,
d'une nouvelle donne ?**

II – LES ORIENTATIONS

- 1. La lutte contre les concentrations**
- 2. La promotion de la production indépendante**
- 3. Un service public audiovisuel de qualité et indépendant**
- 4. Le combat pour l'égalité**
- 5. La consolidation des droits des métiers et de l'emploi culturels**
- 6. Une nouvelle phase de décentralisation**
- 7. Pour une politique culturelle européenne**
- 8. La rénovation de la politique du spectacle vivant**
- 9. La volonté d'agir vite et fort**

**La culture
au cœur de notre identité politique**

I - LE CONTEXTE

Le document du secrétariat national à la culture et à la communication du PS, « la culture en mouvement », en date de novembre 2004, constitue notre base de travail, parce qu'il résulte d'une démarche s'appuyant sur une concertation approfondie des partenaires de la vie culturelle et qu'il établit le diagnostic de l'état du secteur de la culture et de la communication. Le colloque « médias et démocratie », organisé le 12 février dernier, a permis d'approfondir le diagnostic et d'élaborer des propositions en ce domaine.

Le présent texte entame une nouvelle phase, constitutive de la définition du projet culturel des socialistes pour 2007. C'est pourquoi il propose des pistes pour une nouvelle politique culturelle, élabore des orientations qui devront être discutées avec l'ensemble des partenaires, artistes, professionnels, responsables associatifs, élus locaux..., et suggère aussi dès à présent des mesures concrètes, fortes et mobilisatrices. A partir de ce premier cadre d'orientations, un débat doit bien entendu s'ouvrir car notre ambition est que le projet culturel des socialistes soit largement partagé et recueille l'adhésion la plus vaste, tant les attentes sont nombreuses et légitimes.

La culture et les arts sont un atout de la France. Le patrimoine de notre pays est exceptionnel. La vie artistique et culturelle connaît un foisonnement, une richesse et un renouvellement qui contrastent avec la domination d'un marché tourné surtout vers le divertissement et les succès commerciaux, ainsi qu'avec l'indifférence du pouvoir. La multiplication des initiatives, l'expérimentation de nouvelles formes artistiques, souvent interdisciplinaires, reliées aux pratiques sociales et s'appuyant sur les nouvelles technologies, le développement des pratiques culturelles amateurs, l'utilisation de nouveaux lieux, font écho aux palpitations de la société elle-même. C'est cette vitalité et cette capacité de rebond qu'il est du devoir de la gauche de savoir écouter, pour la relayer et la traduire en une politique nouvelle. Ce sont ces énergies créatrices qui doivent trouver un débouché politique. Une véritable envie existe, qui gagne à émerger et produire un nouveau souffle. Les réponses publiques et la situation du pays ne permettent pas actuellement cet épanouissement des initiatives et ne mettent pas plus en état les citoyens d'aller à la rencontre des artistes et des œuvres.

Notre pays traverse une crise profonde, comme en témoigne l'issue du référendum sur le projet de traité constitutionnel européen. C'est une crise démocratique mais c'est aussi à l'évidence une crise culturelle qui bouleverse notre société.

La mondialisation libérale ne se contente pas de dominer les échanges et l'économie, elle tend aussi à conquérir les esprits et les cœurs car elle se croit et se veut le seul modèle de référence. C'est pourquoi la culture en est l'un des enjeux majeurs. Notre société a perdu ses repères, ses valeurs, ses certitudes. Dans ce gigantesque basculement du monde, où les mutations économiques et technologiques coïncident avec un changement de la géopolitique, celle de ce

début du 21^{ème} siècle n'étant déjà plus celle du siècle précédent, sommes-nous capables de proposer un modèle alternatif ? Il y va de notre devenir.

Face à la civilisation uniformisée proposée par l'ultra-libéralisme qui rabote les différences et tend à transformer la planète en vaste espace marchand voué à la concurrence et au productivisme, n'y aurait-il d'autre échappatoire qu'un leurre, le rejet, nationaliste ici et orchestré par l'extrême-droite, intégriste là, sous l'égide des extrémismes religieux ? La gauche est derechef devant une tâche historique d'ampleur, construire une nouvelle voie, qui permet à chacune et chacun de se réappropriier soi et le monde, et de redonner sens au destin individuel et collectif. Disons-le clairement : le projet culturel des socialistes, bien loin de relever d'une logique sectorielle ou de réponse aux seules revendications corporatistes, donc réductrice, doit être au centre de la démarche politique de notre parti. En ce sens le projet des socialistes ne peut être lui-même que culturel.

Certes, après presque 50 ans de politique culturelle il convient de rappeler qu'on ne saurait occulter l'important apport des politiques publiques à la vie culturelle, et en particulier négliger tout ce qui a été entrepris par la gauche au pouvoir, tant au niveau de l'Etat qu'à celui des collectivités territoriales. La construction d'une offre culturelle de haut niveau dans tous les domaines grâce aux réseaux d'institutions culturelles, la présence d'artistes et d'équipes de production de qualité, la défense de l'exception et de la diversité culturelles, la sauvegarde du cinéma, la reconnaissance de toutes les disciplines artistiques, et (quand la gauche est aux responsabilités) l'accroissement du budget culturel... représentent un bilan appréciable et donnent à la France des atouts que, à bien des égards, d'autres pays nous envient.

Et pourtant, aujourd'hui, il faut à nouveau reconstruire. Le constat, sans appel, doit être fait de la persistance ou de l'accroissement des fractures, des limites ou des tendances négatives - voire même de la naissance de nouvelles - que la politique culturelle est pourtant chargée de combattre : marchandisation des biens culturels, accélération des processus de concentration, précarité des artistes et des créateurs, maintien des inégalités d'accès, rigidité des structures institutionnelles, fragilité du service public, décalage entre les procédures et les moyens mis en œuvre et les mutations de la vie artistique...

De plus, la politique menée par la droite conduit à un abandon rampant de l'ambition culturelle, approfondit le trouble des professionnels, et tente, depuis le changement de ministre en 2004 une gestion toute politique de la crise des intermittents. Elle aggrave en fait la situation : baisse tendancielle du budget hors spectacle vivant, abandon de l'action en faveur du patrimoine (archéologie, monuments historiques, musées), désintérêt manifeste vis-à-vis du service public audiovisuel, de manière générale immobilisme du ministère de la culture. Partant, elle suscite aussi de nouvelles attentes, sur fond de scepticisme à l'égard de l'action publique et de profonde insatisfaction sociale.

Les collectivités territoriales ont souvent fait preuve dans ce contexte d'une dynamique renouvelée, alors même que l'Etat est manifestement tenté de se décharger sur elles de nouvelles responsabilités, sous prétexte de décentralisation. Elles sont pourtant, depuis longtemps, les principaux financeurs de la vie culturelle - ce sont elles notamment qui assurent le fonctionnement des principales institutions culturelles, y compris celles à financements croisés - et de surcroît, elles font face à toutes les demandes nouvelles et croissantes dont l'Etat ne s'occupe pas ou peu : projets issus de la société civile, pratiques amateurs, culture scientifique et technique, enseignement musical, émergence artistique, cultures régionales...

Elles subissent de fait une pression financière si grande que leurs marges de manœuvre sont désormais réduites (« dépenses de centralité » liées aux institutions culturelles, dépenses obligées liées aux carences de l'Etat telles que l'enseignement artistique, personnel statutaire dont les normes sont définies par l'Etat) et, ce, alors même que l'inégalité entre les territoires et l'hétérogénéité des ressources fiscales persistent et que le pouvoir en place foment des projets menaçants pour les finances publiques locales (cf. les propositions relatives à la question des intermittents et à la participation au financement de leur régime d'indemnisation du chômage).

L'Etat de son côté, alors même qu'il n'est plus le garant financier de la vie culturelle, a de surcroît abandonné sa fonction de pilote ou de prescripteur de l'action publique. Autrefois défricheur et initiateur de l'action publique, il a perdu au fil des ans ses capacités d'impulsion réelle de la vie culturelle, à la fois parce qu'il a mal compris l'extension des domaines d'intervention des politiques culturelles et qu'il a redouté, et redoute encore, de prendre des décisions fortes en matière de réorganisation de la production et de la diffusion artistiques. Aujourd'hui, l'administration culturelle se retrouve en profond décalage avec les réalités culturelles et artistiques de notre pays : il faut la repenser afin qu'elle continue à jouer le rôle dynamique et pertinent qui devrait être le sien.

S'il n'y pas de culture de gauche et de culture de droite, il faut clairement réaffirmer qu'il y a, en revanche, une politique culturelle de gauche et une politique culturelle de droite. La gauche établit un lien intime entre la culture et le développement de la société. Elle fait de la culture une partie intégrante de la lutte contre les inégalités ainsi qu'un instrument de résistance au libéralisme qui tend à tout envahir, à transformer la société en un vaste espace marchandisé et à réduire chaque individu à un statut de consommateur captif. Aussi, la politique qu'elle entend conduire se donne pour objectif de forger l'esprit critique, fondateur du citoyen éclairé, de contribuer par la culture à la recomposition des repères individuels comme des solidarités et des convivialités et d'éclairer l'avenir collectif.

Plus que jamais, le public, dans la diversité de ses origines, de ses aspirations et de ses composantes, doit être au cœur de notre réflexion. La politique culturelle n'a en définitive pas d'autre but : articuler un rapport entre l'art et la société, de sorte que les idéaux de liberté et d'égalité redeviennent des valeurs en mouvement et que notre démocratie soit riche et vivante.

En outre, la culture n'est pas seulement un secteur, elle est aussi une dimension de l'ensemble de la vie économique et sociale. C'est pourquoi, et ce point est fondamental, il convient d'affirmer avec force son essentielle transversalité. Elle concerne tous les autres domaines, dont elle doit donc être partie prenante, qu'il s'agisse de l'urbanisme ou du développement rural, des questions sociales ou de la sécurité, de l'éducation ou du sport...

Quels sont alors les grands axes d'un nouvel élan, d'une nouvelle donne ?

- La lutte contre la concentration dans l'audiovisuel, dans la presse, dans les industries culturelles, pour défendre le pluralisme et la diversité de la création comme des goûts du public. Le marché oui, la domination financière et économique d'un petit nombre et la logique à courte vue de la rentabilité immédiate, non. L'Etat doit affirmer son rôle de correcteur des déséquilibres et de protecteur de la liberté d'expression, réelle et pas formelle.

- Le soutien à la production indépendante dans tous les secteurs de la vie artistique, constitutive au sens large d'un contre-pouvoir par rapport aux grands groupes, et source d'innovation et de découverte des nouveaux talents : producteurs de cinéma promoteurs du cinéma d'auteurs à la française, labels indépendants dans le disque, maisons d'édition dans la littérature. La notion d'indépendance est le fil conducteur de notre réflexion afin de préserver la création du danger de standardisation des produits et de soumission aux seuls impératifs commerciaux. C'est la clé d'une vie culturelle riche, diverse, autonome. Or, ce pan décisif de l'économie culturelle se porte mal : il faut remédier à ses difficultés.

- Le soutien à l'émergence artistique, à l'expérimentation, aux nouvelles démarches artistiques. C'est un changement : pendant des décennies, la priorité a été donnée aux réseaux institutionnels et aux grands établissements nationaux. C'est à présent aux formes émergentes, aux « nouveaux territoires de l'art » qu'il convient de donner priorité, quels que soient d'ailleurs les lieux où ils s'expriment ou sont pris en compte.

- La relance du service public, garant de la diversité comme de l'exigence artistique. Préserver le service public, oui et plus que jamais - dans l'audiovisuel assurément et aussi dans les autres domaines et ce d'autant plus que la droite tend, sans le dire ouvertement, à y renoncer - mais encore sans cesse l'adapter et le moderniser.

- L'accès égal de chacun aux pratiques artistiques et culturelles, dans une perspective de transformation sociale, et l'élargissement de la diffusion qui, loin du discours purement incantatoire de la droite sur ce sujet, doit être effective. Le PS ne saurait se satisfaire du constat désabusé des limites, supposées ou réelles, du processus de démocratisation culturelle et doit reprendre l'initiative.

- La consolidation des métiers et de l'emploi culturel, ainsi qu'une nouvelle ambition pour la formation. D'une part, la question sociale mine le champ culturel : intermittents, vacataires, précaires, saisonniers... D'autre part, les professionnels culturels sont la clé de voûte de la politique culturelle : leurs droits, leur emploi, leur formation doivent faire l'objet d'une intervention d'envergure.

- La refonte du partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales. Deux formules clés doivent servir de fil conducteur : décentraliser sans alourdir les charges, clarifier les compétences sans déresponsabiliser

- La construction d'une Europe de la culture, dans le respect des compétences nationales. Il n'a pas été assez dit que l'Europe était d'abord un projet culturel. Le rejet par référendum du projet de traité constitutionnel crée à l'évidence une nouvelle donne. Quel que soit l'avenir institutionnel de l'Union Européenne, comment la France peut-elle, conformément à sa

vocation et conformément à l'ambition des socialistes, demeurer fer de lance de cette Europe de la culture qui, hélas, a été trop peu prioritaire jusqu'ici dans la construction communautaire ? En outre, le débat qui a eu lieu n'a pas tranché les vraies questions : celle de l'articulation entre les niveaux de compétence, supranational, national et territorial, c'est-à-dire le devenir des identités nationales, et celle de la démocratie au regard de la prégnance de l'initiative technocratique dans le processus européen tel qu'il s'est jusqu'ici déroulé. Notre pays doit, en tout cas, rappeler avec la plus grande force les objectifs de diversité et d'exception culturelles qui sont les siens ainsi que les valeurs d'ouverture, d'accueil et de dialogue dont il est porteur : ils sont le fil conducteur de toute action tant à l'intérieur de l'Europe que dans les relations extérieures de celle-ci.

II - LES ORIENTATIONS

1. La lutte contre les concentrations

Des mesures législatives, réglementaires et/ou conventionnelles peuvent et doivent être envisagées.

La question se pose dans tous les domaines de la culture et de la communication, la concentration étant verticale et/ou horizontale : dans l'audiovisuel, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la presse, le cinéma, le disque, le livre.

Dans certains secteurs des dispositifs existent, il s'agit de les améliorer en identifiant les marges de manœuvre, tant juridiques qu'économiques, et les objectifs que l'on se donne.

Dans le livre et le disque, l'intervention publique serait nouvelle et il va de soi qu'elle n'aura en aucun cas pour objet de mettre en cause l'indépendance des entreprises, et au delà des créateurs, par rapport aux pouvoirs publics.

A titre d'illustration, on peut noter que c'est la Commission Européenne, au nom de la concurrence, qui a obligé le groupe Lagardère à vendre une partie de son acquisition, VUP : faut-il s'en satisfaire ? Quel devrait être le rôle de la politique nationale ?

Les buts sont :

- L'évolution des dispositifs anti-concentration actuels, par la définition de nouveaux critères (notamment la détention des parts de marché ou de ressources publicitaires plutôt que la règle empêchant un opérateur d'être présent sur tous les marchés).
- Pour les industries culturelles et l'audiovisuel, la séparation producteur/diffuseur.
- Pour la presse écrite, l'invention de nouveaux cadres juridiques protégeant les entreprises de presse indépendantes, l'évolution du soutien public à la presse en privilégiant « le

lecteur citoyen » davantage que « le lecteur consommateur », l'encouragement au développement des points de vente et du portage.

- Le soutien du secteur associatif.

En outre, une autre question relative à l'élargissement de la liberté d'accès à l'information et au savoir, mérite d'être soumise au débat. Comment et dans quelles conditions pourrait être envisagé un accès universel à Internet ?

2. La promotion de la production indépendante

Le sujet intéresse l'audiovisuel, le cinéma, l'édition, le disque et, peut-être aussi, d'autres secteurs tels que les galeries d'art ...

Il convient d'imaginer et de mettre en œuvre une gamme de mesures, adaptées à chaque discipline, amplifiant celles existantes ici, en créant là, mais cohérentes entre elles sur le fond : des fonds d'incitation à la création, des systèmes de prêts, garanties et avances remboursables pour l'aide aux projets... De nouvelles modalités de subvention adaptées à la spécificité de la production culturelle doivent, peut-être, aussi être inventées.

La question d'un statut d'entreprise culturelle doit également être posée.

3. Un service public audiovisuel de qualité et indépendant

3.1 - Financement et redevance

La question de la redevance et de son montant est un débat ancien et récurrent. Les socialistes réaffirment leur attachement à la redevance comme principale source de financement du service public de l'audiovisuel. Afin de remédier une bonne fois pour toutes au sous-financement des chaînes publiques, ils proposent son augmentation de telle sorte qu'elle soit mise au niveau de celle en vigueur dans les pays européens d'importance comparable. Cette hausse devra impérativement s'accompagner de contreparties en terme d'obligations de service public (production, contenu et qualité des programmes).

3.2 - La réforme du CSA

C'est notamment la modification des conditions de nomination de ses membres afin de mieux asseoir son indépendance. Les modalités de nomination doivent permettre d'associer le Parlement et la démocratie sociale (les forces vives du pays : associations, syndicats, professionnels culturels et de l'audiovisuel) au choix de ces membres.

3. 3 - Le développement d'un troisième secteur télévisuel (télévision locale)

Le financement et les modalités de son fonctionnement doivent être précisés, en s'inspirant des modalités mises en place pour les radios associatives (fonds de soutien alimenté par une taxe sur le chiffre d'affaires des régies publicitaires des radios et télévisions).

4. Le combat pour l'égalité

4. 1 - L'éducation artistique et culturelle, priorité des priorités à réaffirmer, car celle-ci ne saurait être la laissée pour compte de l'égalité républicaine et de la démocratisation culturelle.

Elle est d'autant plus indispensable que la normalisation, le formatage des esprits, le bombardement des images menacent nos modes de vie et de pensée. Elle est la base de toute politique en faveur de l'égalité dans la culture.

Il s'agit donc de relancer le plan pour l'éducation artistique initié par le gouvernement de gauche et sabré par l'actuel pouvoir. Plan qui visait à généraliser l'éducation artistique, et cet objectif doit être relancé mais doit aller encore plus loin : insertion des enseignements artistiques dans le cursus scolaire jusqu'à l'université, création de services culturels dans toutes les institutions culturelles, gratuité d'accès aux spectacles pour les mineurs accompagnés d'adultes, éducation à l'image, etc...

4. 2 - Plan pluriannuel d'implantation d'équipements culturels dans les zones défavorisées, en partenariat avec les collectivités territoriales et après élaboration de schémas régionaux ou départementaux.

L'objectif est à la fois de corriger les inégalités d'accès et de soutenir les expressions culturelles locales.

4. 3 - Relance de l'éducation populaire et rattachement de celle-ci au ministère de la culture et de la communication.

De manière générale, la transversalité des politiques culturelles sera réaffirmée (politique sociale, politique de la ville, éducation, aménagement du territoire, développement local...) non seulement par une relance de l'action interministérielle mais aussi par l'association au plan local des acteurs de la vie culturelle aux autres dimensions de l'action publique.

4. 4 - Médiation culturelle et politique tarifaire

Gratuité, réductions tarifaires, chèques-culture : les initiatives, nationales ou locales, se sont multipliées ces dernières années. Elles ont eu une finalité sociale ou visé l'accroissement des publics ; mais des effets d'aubaine existent et les incidences financières sont réelles sur les budgets publics... Une stratégie globale sera déclinée secteur par secteur.

En tout état de cause, la politique tarifaire ne saurait se substituer au travail de médiation culturelle dont l'action en profondeur est indispensable dans la recherche des publics. Celle-ci doit être relancée, notamment auprès des institutions culturelles.

5. La consolidation des droits, des métiers et de l'emploi culturels

5. 1 - La défense du droit d'auteur dans l'environnement numérique.

Le débat sur le « peer to peer » a révélé la complexité du dossier avec la nécessité de concilier intérêts des ayants-droit et intérêts du public, en l'occurrence les internautes, et aussi l'urgence de préserver les droits des créateurs.

Dès lors que l'on convient du fait que la question de la gratuité de l'accès aux oeuvres est un raccourci dangereux et qu'il est préférable de repenser l'économie générale du système en intégrant le rôle nouveau des fournisseurs d'accès à Internet, nous considérons que les solutions à mettre en œuvre doivent à la fois :

- consolider l'unité des différents partenaires de la création (auteurs, artistes, producteurs),
- réaffirmer une haute ambition en faveur du contenu et des niveaux de rémunération des droits,
- faciliter l'accès des publics aux œuvres dans le respect des droits des artistes.

5. 2 - La préservation de la situation des intermittents, dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle :

Abrogation du protocole de 2002, nouvelles annexes garantant de la spécificité des intermittents et mesures d'accompagnement en matière de conventions collectives, de formation initiale et continue, de lutte contre la fraude...

5. 3 - Améliorer la situation sociale des artistes et des professionnels, notamment des artistes-plasticiers.

Un plan d'ensemble doit être établi pour traiter les questions en suspens (sécurité sociale, régimes de retraite...).

6. Une nouvelle phase de décentralisation

Après la véritable décentralisation de 1983 et celle dévoyée de 2003, les socialistes seront porteurs d'un acte III de la décentralisation, attribuant aux collectivités territoriales les compétences qui doivent leur revenir, mais sans défaire l'Etat de ses responsabilités ni accepter la logique trop souvent en vigueur du transfert de charges sans équivalence des ressources.

Une loi sur la décentralisation culturelle doit être proposée, clarifiant les rôles respectifs de l'Etat et des différents échelons de collectivités territoriales dans une perspective de complémentarité des fonctions. Elle précisera les domaines ou actions qui gagneront à être transférées mais programmera aussi les moyens financiers d'accompagnement adéquats. Les missions de l'Etat seront définies dans ce cadre : garantie de la liberté d'expression, exigence de qualité, correction des déséquilibres...

De la phase de préparation et de concertation préalable au présent texte émane la proposition de deux mesures, qui sont ici évoquées comme des hypothèses de travail soumises à la discussion :

- La décentralisation de la diffusion musicale (orchestres ...).
- La décentralisation des crédits de restauration des monuments historiques, accompagnés d'une loi de programmation sur ces crédits.

Le Conseil Culturel des Collectivités Territoriales, créé par la gauche, vidé de sa substance par la droite, sera refondé en modifiant sa composition, en l'autonomisant vis-à-vis de l'Etat et en lui donnant une nouvelle vitalité.

7. Pour une politique culturelle européenne

Les axes de cette politique sont : intensification de la circulation des œuvres européennes en Europe, reconnaissance définitive des systèmes d'aide publics, défense de l'exception culturelle, défense des services publics culturels et audiovisuels, promotion des langues et cultures minoritaires ou régionales, ouverture et échanges avec le reste du monde.

Trois revendications précises :

- Objectif 1% du budget européen pour la culture.
- Création d'un fonds de soutien européen pour les industries culturelles.
- Interconnexion des fonds de soutien nationaux existants en faveur du cinéma.

En outre, il faut remédier enfin à l'appauvrissement généralisé des moyens qui caractérise l'action culturelle extérieure de la France ainsi que la francophonie car la situation est désastreuse depuis de trop longues années : réseau culturel à l'étranger exsangue, déclin continu du rayonnement de notre langue, sans parler des difficultés de la « CII ». Une ambition nouvelle doit être affichée, conforme à la vocation internationale de notre pays : là aussi, une véritable refondation est à opérer.

8. La rénovation de la politique du spectacle vivant

De nouvelles politiques doivent être définies dans tous les domaines de la vie culturelle : littérature et lecture publique, cinéma, arts plastiques, architecture, patrimoine et archéologie, musées, archives...

Dans le domaine du spectacle vivant, la crise des intermittents a révélé l'urgence d'une refondation. A cette fin, une loi de programmation sur le spectacle vivant sera établie pour relancer par des moyens accrus, la création, la conquête des publics et l'emploi des artistes.

Dans ce cadre, une politique volontariste sera mise en œuvre : crédits nouveaux prioritairement affectés à l'innovation, aux lieux nouveaux, à l'emploi artistique permanent ; « délabellisation » des réseaux ; meilleure place aux auteurs ; fonds d'incitation et

« laboratoires de production » pour les compagnies ; contrats d'insertion pour les jeunes artistes ; refonte du partenariat avec les collectivités territoriales...

9. La volonté d'agir vite et fort

La gauche est fidèle à son engagement constant en faveur du développement culturel qu'elle a su incarner lors de son arrivée au pouvoir en 1981, en dotant la vie culturelle des moyens que celle-ci demandait en vain depuis des années.

Le budget de la culture et de la communication doit être à nouveau singulièrement augmenté afin de sortir de la phase actuelle de léthargie et d'abandon.

L'augmentation de la redevance et la loi de programme sur le spectacle vivant constitueront les deux premières mesures financières qui seront mises en œuvre.